

Enseignement Supérieur et Recherche - Attribution d'allocations de recherches municipales

M. l'Adjoint GENDRAUD, Rapporteur : La Ville de Besançon verse à l'Université de Franche-Comté une subvention annuelle destinée à financer des allocations de recherche pour les étudiants en thèse, en complément de celles financées par la dotation de l'État.

Ces allocations sont des salaires dont le montant est fixé par arrêté ministériel et qui sont payées par l'Université de Franche-Comté (l'employeur) à des étudiants préparant une thèse dans une des 4 écoles doctorales. La durée de versement ne peut excéder trois années qui est la durée normale de préparation d'une thèse.

La subvention de la Ville est destinée à financer 8 allocations pour l'année 2005/2006. Parmi elles, 5 allocations sont déjà en cours.

2 allocations attribuées par le Conseil Municipal du 25 novembre 2004 :

École doctorale	Homme, Environnement, Santé
Sujet de la thèse	Etude des mécanismes de mort associés à l'action d'agents anti-cancéreux dans les tumeurs du col de l'utérus
Laboratoire	Papillomavirus humains et immunité
Directeur de thèse	Professeur Christiane MOUGIN
Allocataire	Magali NICOLIER

École doctorale	Langages, Espaces, Temps, Sociétés
Sujet de la thèse	Simulations spatiales intra urbaines - rendre opérationnels les modèles issus de la recherche fondamentale
Laboratoire	THEMA
Directeur de thèse	Professeur Pierre FRANKHAUSER
Allocataire	Sébastien GRANDJEAN

et 3 allocations attribuées par le Conseil Municipal du 20 novembre 2003 :

École doctorale	Langages, Espaces, Temps, Sociétés
Sujet de la thèse	Histoire sociale et culturelle du football professionnel : l'exemple de deux clubs franc-comtois entre 1900 et 1960
Directeur de thèse	Professeur François MARCOT
Allocataire	Antoine MOURAT

École doctorale	Homme, Environnement, Santé
Sujet de la thèse	Analyse protéomique des effets protecteurs des estrogènes contre le stress oxydant
Directeur de thèse	Professeur Michèle JOUVENOT
Allocataire	Carole MOREL

École doctorale	Louis Pasteur
Sujet de la thèse	Diagnostic optique des phénomènes de combustion et analyse spectroscopique de leur influence sur l'environnement
Directeur de thèse	Professeur Jeanine BONAMY
Allocataire	Thi Thuy Linh NGUYEN

Il convient d'attribuer 3 nouvelles allocations, choisies parmi les propositions des jurys des 4 écoles doctorales, sélectionnées par le Conseil Scientifique de l'Université dont la mission générale est de proposer, aux membres du Conseil d'Administration de l'Université, les orientations de la politique et la répartition des crédits en recherche.

Il vous est proposé de respecter l'ordre de classement établi par les jurys des Ecoles doctorales en attribuant une bourse aux sujets classés en tête par les Ecoles doctorales, Sciences pour l'Ingénieur et Microtechniques, Louis Pasteur et Homme Environnement Santé.

École doctorale	Sciences pour l'ingénieur et Microtechniques
Sujet de la thèse	Micro et nano caractérisation mécanique
Directeur de thèse	P. VAIRAC P. DELOBELLE B. CRETIN D. PERREUX
Allocataire	Julian LE ROUZIC
École doctorale	Louis Pasteur
Sujet de la thèse	Phénomènes de nano filtration : applications au transport à travers des membranes organiques et biologiques
Directeur de thèse	Professeur Patrick FIEVET
Allocataire	Yannick LANTERI
École doctorale	Homme, Environnement, Santé
Sujet de la thèse	Enregistrement des changements environnementaux et climatiques dans les sédiments lacustres
Directeur de thèse	Professeur M. MAGNY
Allocataire	Auréli LEROUX

Après avis de la Commission Culture - Enseignement Supérieur - Recherche et Coopération Décentralisée réunie le 24 novembre 2005, le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver les propositions ci-dessus,
- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'Université de Franche-Comté,
- attribuer à l'Université de Franche-Comté une subvention de 189 648 € qui sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif 2005 au chapitre 65.23/65731 CS 400.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'approuver les propositions énoncées ci-dessus.

M. le Maire et M. GENDRAUD n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 23 décembre 2005.